

Pour rappel :

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite loi **Copé-Zimmermann**, est une loi française prévoyant que les conseils d'administration des entreprises moyennes ou grandes soient composés « en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

L'article du journal « LE MONDE » publié le 26 janvier 2021 par Anne Rodier, fait le bilan critique des RH sur les 10 ans de la loi Copé-Zimmermann.

La loi Copé-Zimmerman impose un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises.

« À 44 % pour le CAC 40 et 46 % au SBF 120, c'est vraiment une réussite, se félicite **Marie-Jo Zimmermann**. J'ai réussi à prouver que les femmes compétentes existaient. Elles ont réussi à prendre toute leur place au sein des CA ». Le président du Medef estime aussi que « la loi a atteint son but. Ce n'est maintenant plus qu'une question de bonnes pratiques ».

Une dizaine de DRH se sont retrouvés pour en débattre le 21 janvier 2021. Leur bilan reste sans appel, de nettes améliorations existent mais l'égalité homme-femmes est encore une utopie. En plus, l'année 2020 a été bouleversée par la crise de la Covid-19 et un ralentissement des embauches.

Cette loi est tout de même plutôt mal perçue par les femmes car elle fait référence à des quotas donc un choix qu'on impose et non qu'on décide. Il faut en passer par des chiffres pour obtenir des résultats, c'est assez navrant.

Heureusement cette égalité a vraiment eu lieu lors de la création de l'[index Pénicaud](#) :

En effet, Muriel **Pénicaud** et Marlène **Schiappa** ont dévoilé, le **22 novembre 2018**, l'index de l'égalité hommes-femmes. Il s'appliquera aux entreprises à partir de mars 2019. Chaque année, les entreprises françaises de plus de 50 salariés devront publier sur internet le score obtenu à l'index d'égalité hommes-femmes. S'il est inférieur à 75 sur 100, elles auront trois ans pour se mettre en conformité. Dans le cas contraire, elles seront sanctionnées financièrement jusqu'à 1% de leur masse salariale.

Une belle avancée pour l'égalité homme-femme dans le milieu professionnel.

Découvrez l'article complet du monde [ici](#) !

